



PLUi-HD DE LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

Règlement graphique - plan général
Plan communal : Saint-Max

Format A0, échelle 1 : 3000

Document approuvé - 11/2025



SCALEN

0 250 m



Zonage

U	Zone urbaine (U)	Auf	Zone à urbaniser fermée (Auf)
AUo	Zone à urbaniser ouverte (AUo)	N	Zones naturelles : secteurs Nu, Np, Ne, Nnr
N	Zone naturelle (N)	Np	Zones naturelles : secteur de proximité (Ap)
A	Zone agricole (A)	As	Zone agricole : secteur de sauvegarde (As)

Protections environnementales, patrimoniales ou paysagères

	Espaces boisés classés à protéger		Espaces boisés classés à créer
	Réservoirs de biodiversité		Terrains jardins, cultivés, ou non bâtis à protéger
Éléments paysagers protégés :		Éléments environnementaux protégés :	
Éléments bâtis protégés :		Éléments bâtis protégés :	

Voies et chemins à protéger ou à créer

	Chemins à conserver		Chemins à créer (principe de liaison)
	Voies de circulation à créer (principe de liaison)		

Espaces, sites et secteurs de projets

	Emplacements réservés		Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Sapag)
--	-----------------------	--	---

Périmètres comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

	OAP territoriales		OAP sectorielles
--	-------------------	--	------------------

Implantation des constructions principales

	1 - Alignement continu		2 - Alignement discontinu possible
	3 - Recul continu		4 - Recul discontinu possible
	5 - Marge de recul		6 - Polygone d'implantation des constructions principales
	7 - Polygone d'implantation des façades des constructions principales		8 - Polygone d'implantation des façades des constructions principales avec décalage des façades opposé
	Réalisation d'espaces libres		

Autres prescriptions graphiques

	Hauteur minimale des constructions principales		Linéaire commerciaux protégés
--	--	--	-------------------------------

Construction en zone A ou N

	Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités		Bâtiments d'habitation existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N
--	---	--	---

